Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Depart à la retraite

Par Andre

J ai travaillé dans une entreprise de transports scolaires comme chauuffeur scolaire depuis 2003. En 2014 j ai pris ma retraite civile et j ai repris un emploi dans la même entreprise. Je compte m arrêter de travailler efinitivement en juin 2018. Ai je droit à des indemnités de départ de la part de mon employeur.

Par florian15

Bonjour,

Après votre retraite, en 2014 vous avez ouvert un nouveau compte de salarié dans l'entreprise qui ne vous permettra pas à votre nouvelle retraite de percevoir une indemnité de départ de la part de votre employeur.